

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : ABN AMRO Funds ESG Profile 5 - Aggressive
Identifiant d'entité juridique: 549300BW18Q0DX4OG435

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : ____%

- ☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
 - ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ☐ ayant un objectif social
- ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

En 2024, et selon la méthodologie et les Données de la Société de gestion, le Compartiment a atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promouvait. Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte une notation de qualité ESG globale et la Liste d'exclusion de la Société de gestion.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

INDICATEURS D'ENTREPRISE	Portefeuille	Indice de référence
Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies % des actifs. Le résultat le plus haut correspond à la meilleure performance.	99,9%	98,9%
<i>Taux de couverture.</i>	100,0%	100,0%
Niveau de controverse par catégorie Plus la controverse est élevée, plus le risque est élevé <i>Taux de couverture.</i>	99,0%	98,0%
Controverse de niveau 0 - Aucune controverse (% des actifs sans controverse)	12,8%	8,8%
Controverse de niveau 1- Faible (% des actifs avec des controverses faibles)	16,5%	14,1%
Controverse de niveau 2 - Modéré (% des actifs avec des controverses modérées)	43,4%	43,2%

Controverse de niveau 3 - Significatif (% des actifs avec des controverses significatives)	23,5%	27,1%
Controverse de niveau 4 - Élevé (% des actifs avec des controverses élevées)	3,8%	6,0%
Controverse de niveau 5 - Grave (% des actifs avec de graves controverses)	0,0%	0,9%
Entreprise - Score de risque ESG De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	18,1	20,1
<i>Taux de couverture.</i>	<i>98,3%</i>	<i>97,1%</i>
Niveau 1, émissions directes de gaz à effet de serre En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	9 062,6	36 108,0
<i>Taux de couverture.</i>	<i>97,3%</i>	<i>96,2%</i>
Reported Emissions	97,0%	95,2%
Estimated Emissions	2,5%	3,9%
Niveau 2, émissions indirectes de gaz à effet de serre, liées à l'énergie En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	2 452,0	6 844,7
<i>Taux de couverture.</i>	<i>97,3%</i>	<i>96,2%</i>
Reported Emissions	97,0%	95,2%
Estimated Emissions	2,5%	3,9%
INDICATEURS PAYS	Portefeuille	Indice de référence
Pays - Score de risque ESG De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	16,1	18,0
<i>Taux de couverture.</i>	<i>89,8%</i>	<i>92,1%</i>
Emissions des Gaz à Effets de Serre divisé par le PIB du pays en EUR En tCO ₂ e divisé par le PIB du pays en EUR.	330,0	334,4
<i>Taux de couverture.</i>	<i>90,4%</i>	<i>89,0%</i>

Remarque : (i) L'indicateur de score relatif aux risques ESG de Morningstar Sustainalytics permet d'évaluer le risque d'exposition de la valeur économique des participations aux problèmes ESG importants. Ce score pondéré en fonction des actifs s'étend de négligeable (0-9,9) à grave (40+). (ii) Le calcul a été effectué à l'aide de la moyenne des quatre observations trimestrielles de l'année civile.

Sources : AAIS, ISS ESG, Morningstar Sustainalytics

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

INDICATEURS D'ENTREPRISE	Portfolio Y-1	Benchmark Y-1	Portfolio Y-2	Benchmark Y-2	Portfolio Y-3	Benchmark Y-3	Portfolio Y-4	Benchmark Y-4	Portfolio Y-5	Benchmark Y-5
Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies % des actifs. Le résultat le plus haut correspond à la meilleure performance. <i>Taux de couverture.</i>	100,0%	98,7%	99,9%	98,6%						
Niveau de controverse par catégorie Plus la controverse est élevée, plus le risque est élevé <i>Taux de couverture.</i>	91,4%	95,0%	83,0%	93,4%						
Controverse de niveau 0 - Aucune controverse (% des actifs sans controverse)	13,2%	8,2%	13,6%	9,2%						
Controverse de niveau 1- Faible (% des actifs avec des controverses faibles)	17,6%	14,9%	19,8%	15,2%						
Controverse de niveau 2 - Modéré (% des actifs avec des controverses modérées)	39,6%	37,3%	37,3%	36,7%						
Controverse de niveau 3 - Significatif (% des actifs avec des controverses significatives)	26,2%	31,5%	26,1%	31,1%						
Controverse de niveau 4 - Élevé (% des actifs avec des controverses élevées)	3,5%	7,0%	3,1%	6,5%						
Controverse de niveau 5 - Grave (% des actifs avec de graves controverses)	0,0%	1,1%	0,0%	1,4%						
Entreprise - Score de risque ESG De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance. <i>Taux de couverture.</i>	19,1	21,5	19,4	21,6						
Niveau 1, émissions directes de gaz à effet de serre En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance. <i>Taux de couverture.</i>	7 791,4	19 378,2	6 396,1	15 766,2						
Reported Emissions	95,7%	94,1%	95,3%	94,5%						
Estimated Emissions	4,3%	5,9%	4,7%	5,5%						
Niveau 2, émissions indirectes de gaz à effet de serre, liées à l'énergie	2 608,2	3 660,3	1 988,6	2 896,3						

En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.										
<i>Taux de couverture.</i>	84,3%	96,2%	79,9%	94,2%						
Reported Emissions	95,7%	94,1%	95,3%	94,5%						
Estimated Emissions	4,3%	5,9%	4,7%	5,5%						
INDICATEURS PAYS	Portfolio Y-1	Benchmark Y-1	Portfolio Y-2	Benchmark Y-2	Portfolio Y-3	Benchmark Y-3	Portfolio Y-4	Benchmark Y-4	Portfolio Y-5	Benchmark Y-5
Pays - Score de risque ESG										
De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	16,5	17,8	16,1	14,6						
<i>Taux de couverture.</i>	94,5%	93,2%	95,9%	92,3%						
Emissions des Gaz à Effets de Serre divisé par le PIB du pays en EUR										
En tCO ₂ e divisé par le PIB du pays en EUR.	342,4	353,6	340,7	310,0						
<i>Taux de couverture.</i>	95,8%	88,0%	97,1%	88,0%						

Remarque : (i) L'indicateur de score relatif aux risques ESG de Morningstar Sustainalytics permet d'évaluer le risque d'exposition de la valeur économique des participations aux problèmes ESG importants. Ce score pondéré en fonction des actifs s'étend de négligeable (0-9,9) à grave (40+). (ii) Le calcul a été effectué à l'aide de la moyenne des quatre observations trimestrielles de l'année civile.

Sources : AAIS, ISS ESG, Morningstar Sustainalytics

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non applicable

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Non applicable

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:**

Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le Compartiment s'efforce de minimiser les Principales incidences négatives détaillées ci-dessous, principalement en mettant en œuvre la politique d'exclusion de la Société de gestion (pour les investissements directs et les investissements dans des fonds internes ou délégués uniquement).

ENTREPRISES - PRINCIPAUX INDICATEURS D'INCIDENCE NEGATIVE (PAI)

TABLEAU 1	Portfolio Y	Benchmark Y	Portfolio Y-1	Benchmark Y-1
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques pour les entreprises multinationales	0,1%	1,0%	0,0%	1,2%
<i>Taux de couverture.</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>82,9%</i>	<i>95,0%</i>
14. Exposition aux armes controversées	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Taux de couverture.</i>	<i>98,8%</i>	<i>97,1%</i>	<i>82,9%</i>	<i>95,0%</i>

PAYS - PRINCIPAUX INDICATEURS D'INCIDENCE NEGATIVE (PAI)

TABLEAU 1	Portfolio Y	Benchmark Y	Portfolio Y-1	Benchmark Y-1
15. Intensité de GES	330,0	334,4	342,4	353,6
<i>Taux de couverture.</i>	<i>90,4%</i>	<i>89,0%</i>	<i>95,8%</i>	<i>88,0%</i>
16. Violations des normes sociales	0,1%	1,4%	0,6%	0,8%
<i>Taux de couverture.</i>	<i>89,8%</i>	<i>92,0%</i>	<i>93,6%</i>	<i>88,8%</i>

Remarque : Le calcul a été effectué à l'aide de la moyenne des quatre observations trimestrielles de l'année civile.

Sources : AAIS, Morningstar Sustainalytics



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Calculé comme une moyenne à la fin de chaque trimestre en 2024.

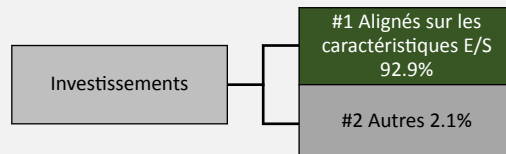
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ABN AMRO CANDRIAM ESG TREASURY	Article 8	5,1%	France
MICROSOFT CORP	Software & Services	2,0%	United States of America
NVIDIA CORP	Semiconductors & Semiconductor Equipment	1,8%	United States of America
APPLE INC	Technology Hardware & Equipment	1,6%	United States of America
ALPHABET INC CLASS A	Media & Entertainment	1,1%	United States of America
NOVARTIS AG	Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	0,9%	Suisse
AMAZON.COM INC	Consumer Discretionary Distribution & Retail	0,9%	United States of America
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL INDITEX	Consumer Discretionary Distribution & Retail	0,8%	Espagne
TOTALENERGIES	Energie	0,7%	France
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Semiconductors & Semiconductor Equipment	0,7%	Allemagne
NOVO NORDISK	Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	0,6%	Danemark
SALESFORCE INC	Software & Services	0,6%	United States of America
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Semiconductors & Semiconductor Equipment	0,6%	Taiwan
ASML HOLDING NV	Semiconductors & Semiconductor Equipment	0,6%	Pays-Bas
PRUDENTIAL PLC	Insurance	0,6%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- *Quelle était l'allocation des actifs?*



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Sources : AAIS, Global Industry Classification Standard (GICS)

Secteur	% d'actifs
Total Information Technology	17,9%
Total Financials	14,3%
Total Industrials	10,9%
Total Consumer Discretionary	10,2%
Total Health Care	9,9%
Software & Services	7,8%
Banks	7,8%
Capital Goods	7,3%
Total Government	7,3%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	7,2%
Total Communication Services	6,7%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	6,6%
Total Consumer Staples	5,6%
Funds, aligned	5,0%
Media & Entertainment	4,1%
Total Materials	3,8%
Insurance	3,4%
Technology Hardware & Equipment	3,4%
Consumer Discretionary Distribution & Retail	3,2%
Services financiers	3,1%
Consumer Durables & Apparel	2,8%
Health Care Equipment & Services	2,7%
Télécommunications	2,6%
Food, Beverage & Tobacco	2,5%
Total Energy	2,5%
Services aux consommateurs	2,4%
Autres	2,1%
Total Utilities	2,0%
Commercial & Professional Services	1,9%
Automobiles & Components	1,8%
Household & Personal Products	1,8%
Transportation	1,7%
Total Real Estate	1,6%
Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	1,4%
Consumer Staples Distribution & Retail	1,3%
Total Supranational	0,3%
Real Estate Management & Development	0,2%
Total Local	-%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

- ☐ Oui ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

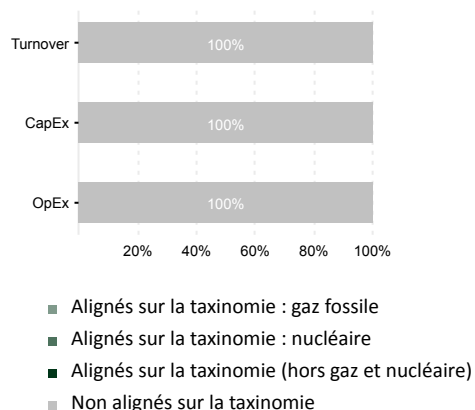
¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

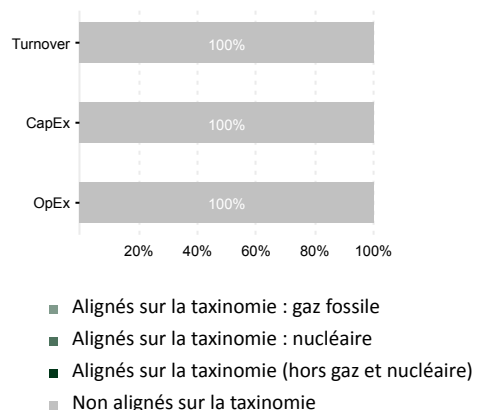
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale associée à ces investissements. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus.

Instrument Type	% d'actifs
Dérivés	0,0%
Liquidités	2,1%
Fonds, non alignés	0,0%



- **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Le Compartiment délègue une partie de la gestion aux Gestionnaires d'investissement externes qui ont été sélectionnés par la Société de gestion en passant par un processus de sélection ESG qualitatif avant d'être retenus, conformément aux normes de qualité de la Société de gestion. La Société de gestion du Compartiment vérifie que les Gestionnaires d'investissement externes respectent les éléments contraignants définis dans par la Société de gestion (critères d'exclusion et sélection ESG).

Au cours de l'année 2024, le Compartiment a investi (i) au moins 90 % de ses actifs dans des stratégies éligibles (telles que définies dans l'annexe précontractuelle) ; (ii) jusqu'à 10 % en liquidités.

En 2024, l'équipe de gestion de portefeuille de la Société de gestion a supprimé la stratégie

d'actions américaines déléguée à Impax, mais n'a ajouté aucune stratégie déléguée à des Gestionnaires d'investissement externes. Le Compartiment est ainsi resté investi dans les mêmes stratégies que l'année dernière, mais les allocations peuvent différer.

En 2024, l'équipe de gestion de portefeuille de la Société de gestion en charge de l'investissement du Compartiment a tenu des réunions mensuelles avec l'équipe de recherche raisonnable de la Société de gestion afin de comprendre tout changement dans les stratégies ESG des Gestionnaires d'investissement externes. De plus, l'équipe de gestion de portefeuille et l'analyste du fonds en charge de la sélection et du suivi des stratégies de Gestionnaires d'investissement externes ont mené des réunions trimestrielles avec les Gestionnaires d'investissement externes pour remettre en question les raisonnements sous-jacents à l'investissement ESG.

Le Compartiment était composé d'émetteurs qui sont soit des leaders en matière de bonnes pratiques ESG, soit attrayants en raison de leurs progrès sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Les Gestionnaires d'investissement externes ont utilisé à la fois des analyses ESG exclusives et des analyses tierces pour identifier les leaders, les retardataires et les émetteurs ayant des convictions ESG. Les Gestionnaires d'investissement externes ont réalisé une analyse des facteurs ESG pour tous les titres achetés ou détenus dans le Compartiment au cours de la période de référence. Afin de soutenir l'allocation au capital vert dans les sociétés bénéficiaires des investissements et la transition, les Gestionnaires d'investissement externes du segment de l'allocation à revenu fixe ont investi de manière sélective dans des obligations vertes.

Les actions d'engagement s'inscrivent dans le processus d'investissement du Compartiment pour améliorer les bonnes pratiques en termes de durabilité et par conséquent les facteurs ESG. Au cours de l'année 2024, les Gestionnaires d'investissement externes ont mené diverses actions d'engagement pour obtenir des informations, demander des améliorations et des divulgations sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Par exemple, du côté des émetteurs souverains, l'un des Gestionnaires d'investissement externes a participé à une discussion avec le Trésor roumain et des personnalités politiques clés. La conversation s'est concentrée sur la validité des résultats du premier tour des élections, dans un contexte de craintes d'irrégularités dans le financement de la campagne de Călin Georgescu et de liens avec la Russie. La discussion a également porté sur les impacts potentiels sur les élections législatives, la probabilité d'un succès des partis de droite et les implications d'une éventuelle élection de C. Georgescu à la présidence à l'issue d'un second tour prévu pour le 1^{er} décembre 2024. Il est apparu clairement au cours de la discussion que le résultat des élections législatives était plus important que celui des élections présidentielles, étant donné le rôle largement symbolique du président dans la politique intérieure et la gouvernance. Les premières indications encourageantes des élections législatives suggèrent que les partis pro-UE sont unis, tandis que les partis d'extrême droite (opposés à l'UE et à l'OTAN) sont en passe de devenir le deuxième groupe le plus important. En outre, à l'issue du premier tour des élections présidentielles, une enquête de la cour constitutionnelle a annulé les résultats et le second tour prévu en raison d'une ingérence étrangère. Des élections présidentielles intégrales devraient donc se tenir à nouveau au printemps 2025.

Du côté des entreprises, l'un des Gestionnaires d'investissement externes s'engage depuis près de 2 ans auprès de Verisk Analytics (VRSK), un fournisseur d'analyse de données du secteur des assurances, sur divers aspects de l'intelligence artificielle (IA) responsable. Des inquiétudes ont été soulevées quant à la façon dont les analyses prédictives de la société et d'autres produits basés sur l'IA ou assistés par l'IA pourraient perpétuer ou renforcer des inégalités fermement ancrées dans le secteur de l'assurance. Bien que Verisk ait eu connaissance de ces préoccupations, la société a été incitée à formaliser et à renforcer ses pratiques pour faire face à ces risques de manière plus urgente et plus transparente. Des demandes ont été présentées par le biais du dépôt d'une résolution d'actionnaires, puis retirées à la suite d'une négociation fructueuse. En décembre 2024, à l'issue d'un processus d'élaboration, d'affinage et de finalisation mené en concertation avec le Gestionnaire d'investissement externe tout au long de l'année, VRSK a publié ses premières informations sur la gouvernance et la gestion des risques liés à l'IA. Les informations publiées par la société décrivent ses politiques, ses pratiques et sa gouvernance concernant l'utilisation responsable de l'IA et comprennent des détails sur ses efforts pour réduire les risques d'affecter de manière disproportionnée les groupes marginalisés. La collaboration continue avec la société vise à

encourager une gouvernance et la publication d'informations solides concernant le développement et le déploiement de l'IA.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable